



DELIBERATION N° 13/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CACL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 A 09H00
A L'AUDITORIUM EDMARD LAMA DE LA MAIRIE DE REMIRE-MONTJOLY

PORTANT APPROBATION DE LA CACL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DU TERRITOIRE DE L'AGGLO LES DIMANCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 33
Nombre de Procuracy : 05
Date de convocation : vendredi 05 février 2021

Nombre de suffrages exprimés : 38
Vote :
Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le jeudi onze février à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière à l'Auditorium Edmard LAMA de la Mairie de Rémire-Montjoly sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ETAIENT PRÉSENTS : Serge SMOCK (présentiel) - Gilles ADELSON (présentiel) - Monique AZER (présentiel) - Julner BELIZAIRE (présentiel) - Dominique BERTONI (présentiel) - Ruth BIDIU-CEPRIKA (présentiel) - Pascal BRIQUET (présentiel) - Daniel CASTOR (présentiel) - Jean-Philippe CHAMBRIER (présentiel) - Kenny CHEN-TUNG (présentiel) - Albanie CIPPE (présentiel) - Xavier CLERVAUX (présentiel) - Liser CLIFFORD (présentiel) - Seedna DELAR (présentiel) - Thierry ELIBOX (présentiel) - Christian FAUBERT (présentiel) - Serge FÉLIX (présentiel) - Teed GASPARD (présentiel) - Nestor GOVINDIN (présentiel) - Elaine JEAN (présentiel) - Farah KHAN (présentiel) - Patrick LECANTE (présentiel) - Chester LÉONCE (présentiel) - Roland LOE-MIE (présentiel) - Hélène PAUL (présentiel) - Claude PLENET (présentiel) - Stéphanie PREVOT-BOULARD (présentiel) - Anne-Michèle ROBINSON (présentiel) - Hélène SERVIUS (présentiel) - Rolande SILEBER (présentiel) - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA (présentiel) - Patricia VICTOR (présentiel)

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : Serge BAFU → **Procuracy** à Sandra TROCHIMARA - Louis-Mike CALUMEY → **Procuracy** à Nestor GOVINDIN - Yahya DAOUDI → **Procuracy** à Serge SMOCK - Eugène EPAILLY → **Procuracy** à Serge FÉLIX - Sandrine JACQUES-GAÏL → **Procuracy** à Daniel CASTOR

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Claire CHINON - Yolande MILZINK-CINCINAT - Magali ROBO-CASSILDE

ETAIENT ABSENTS : Jean-Victor CASTOR - Corine DIMANCHE - Phong LY - Mikaël MANCEE - Tineffa NAÏSSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO - Corinne SIGER

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique AZER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Code du Travail, s'agissant notamment de ses articles L. 3132-1 à 3132.3-1, L. 3132-26 à 3132-27-1 et R.3132-21 ;

Vu la Loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi MACRON ;

Entendu l'avis de la Commission « Développement économique » qui s'est tenue le mercredi 03 février 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau le mardi 09 février 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 13/2021/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur l'ouverture des commerces les dimanches au titre de l'année 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 13/2021/CACL** relatif à l'avis de la CACL sur l'ouverture des commerces les dimanches au titre de l'année 2021.

EMET un avis favorable aux projets d'arrêtés municipaux des communes situées sur le territoire de de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral qui, par dérogation au repos dominical, accordent aux commerces de détail un nombre de dimanches travaillés annuel supérieur à 5 pour l'année 2021, tout en s'assurant du respect des dispositions prises par la loi pour les compensations devant être mises en place pour les salariés, soit pour les jours conformes aux dates exposées en annexe du rapport.

APPROUVE le tableau ci-annexé à la délibération.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs relatifs à cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Rémire-Montjoly, en séance publique,
Le jeudi 11 février 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL
Serge SMOCK

